

REGLEMENT JEU-CONCOURS GRATUIT

"Poisson de Noël"

Organisatrice :

Catherine GUIGON Céramiste
Nom commercial TERRAFEU CREATIONS
12 Route de Moussac 30190 SAINT-DEZERY (France)
SIRET 84886581200012
Email : terrafeucollections@gmail.com

Catherine GUIGON susnommée organise, sur son application INSTAGRAM @terrafeucollections uniquement, un jeu-concours intitulé " **Poisson de Noël**" dont le/la gagnante sera désigné(e) par tirage au sort dans les conditions ci-après.

Le Jeu :

Le concours se déroulera à partir du Jeudi 04 Décembre 2026 à 9h00 jusqu'au Vendredi 19 Décembre 2026 à minuit (heures françaises)

Le tirage au sort aura lieu le Dimanche 21 Décembre 2026 à 12h00 (midi) heure française.

L'annonce du résultat aura lieu le Dimanche 21 Décembre 2026 par publication sur le compte INSTAGRAM de l'organisatrice @terrafeucollections, complété par un message écrit sur le compte INSTAGRAM du bénéficiaire.

Date et heure française de connexion faisant foi.

Cette opération n'est ni parrainée ni organisée par facebook – twitter – Google – Apple – Microsoft ou tout autres réseaux sociaux numériques.

Elle est à l'initiative seule de Catherine GUIGON susnommée, sur sa seule application INSTAGRAM @terrafeucollections.

Principe et modalités de participation au jeu-concours :

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans résidant en France exclusivement, à l'exclusion des personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu.

La participation est limitée au seul territoire français.

Il se déroule exclusivement sur le compte INSTAGRAM @terrafeucollections de Catherine GUIGON aux dates sus-indiquées.

Pour valider sa participation chaque participant/participante doit :

- Aimer (liker)** le post correspondant au présent jeu-concours
- Taguer** un compte de son choix

Avant la fermeture du jeu sus-indiquée.

La simple participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement disponible sur le site

<https://www.terrafeucollections.fr>

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (si la personne dispose de

plusieurs comptes Instagram, seule la participation au moyen du premier compte choisi par le/la participant(e) sera validé. L'utilisation des autres comptes sera nulle et non avenue). L'expression " une seule participation par personne" s'entendant par le compte@ choisi par le/la participant(e).

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative, il ne sera attribué qu'un seul lot à l'issu du tirage au sort, au profit de la personne désignée gagnante.

Le non-respect des conditions de participations énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Lot à gagner :

Dessous de plat poisson (Valeur 65 euros – Diam 26 environ Bouche/queue comprise – Cuisson raku – n° 74/2025 issu de la production de Catherine GUIGON céramiste)

Ce lot n'est pas cessible,

En aucun cas, il ne pourra être utilisé à titre commercial dans un intérêt personnel ou collectif.

Désignation du gagnant/de la gagnante :

Catherine GUIGON @terrafeuecreations **désignera par tirage au sort électronique** , à la date susindiquée, le gagnant/la gagnante parmi l'ensemble des personnes ayant participé.

Le tirage au sort s'effectuera **sous la forme électronique via le site " Plouf, Plouf" afin de disposer d'une preuve horodatée.**

Un seul lot est en jeu, comme indiqué ci-dessus au paragraphe " Lot à gagner".

L'ensemble des preuves de tirage au sort conforme aux conditions susénoncées, sera conservé.

Mode d'attribution et remise du lot:

Après l'annonce du/de la gagnant(e) à l'issu du tirage au sort, Catherine GUIGON @terrafeuecreations **contactera le gagnant/la gagnante par message électronique via la messagerie en lien avec son compte Instagram.**

Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné.

Le/la gagnant(e) devra répondre **dans les sept (07) jours suivants la prise de contact** comme indiqué ci-dessus, afin de communiquer ses coordonnées complètes à l'organisatrice.

Sans réponse de la part du gagnant dans les sept (07) jours suivants la prise de contact, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, le lot sera remis en jeu à l'occasion d'un nouveau jeu-concours. Aucun tirage au sort complémentaire ne sera effectué.

Pas de tirage d'un suppléant

Remise du lot:

Le lot sera **remis en mains propres en cas de proximité** du gagnant/de la gagnante, avec récupération auprès de l'atelier de céramique de Catherine GUIGON, dans un délai de 30 jours de

l'annonce du/de la gagnant(e).

Ou, transmis par envoi (Mondial Relay), dans le cas seulement où le/la gagnante serait domicilié dans un périmètre géographique de plus de 50km (non compris à vol d'oiseau), dans le même délai.

Le/la gagnant(e) devra se conformer au présent règlement.

S'il s'avérait qu'il/elle ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué, et remis en jeu à l'occasion d'un prochain jeu-concours.

À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'organisatrice.

Gratuité de la participation :

La prise de contact afin de communiquer l'annonce du résultat, soit par téléphone, soit par mail, s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, Fibre ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'Internet en général.

Utilisation des données personnelles des participants :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'organisatrice, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles.

Les participants devront contacter l'organisatrice par mail à terrafeuecreations@gmail.com.

Les informations personnelles des participants sont collectées par l'organisatrice uniquement à des fins de suivi du présent jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celui-ci.

En aucun cas, ces données ne pourront être utilisées par l'organisatrice en vue de profilage, ni faire l'objet d'une cession quelconque.

Ces données seront conservées 6 mois maximum après la clôture du jeu-concours.

Responsabilité :

L'Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le ou la gagnante, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisatrice ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, l'Organisatrice du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences.

Clause de force-majeure:

L'Organisatrice se réserve le droit de modifier, écourter, reporter, proroger ou annuler le jeu-concours en cas de force-majeure, telle que définie par la jurisprudence en pareille matière, et notamment, en cas d'événements imprévisibles, irrésistibles et échappant au contrôle de l'organisateur (ex: catastrophes naturelles, troubles sociaux, décisions légales imprévues, etc...).

En pareilles circonstances, la responsabilité de l'organisatrice ne pourra être engagée et aucune indemnité, ni poursuite, ne pourra être réclamée/engagée par un ou des participant(e)s.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site <https://www.terrafeucollections.fr>

L'Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Loi applicable:

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

Toute réclamation sera notifiée par courriel à terrafeucollections@gmail.com dans un délai d'une semaine maximum de l'annonce du résultat.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.